



## Garde enfant suite à un déménagement

Par **thevenot**, le 27/11/2014 à 14:18

Bonjour,

Je suis divorcée, et j'ai la garde légal de mon fils, il voit son père la moitié des vacances et un week end sur deux, aux dires de la loie, mon ex mari vie en slovaquie, et ne voit donc pas son fils un week end sur 2, et je lui aie déjà accordé de le voir de temps en temps toutes les vacances scolaires, mais il ne respectait rien, donc j'ai arrêté d'être sympa, et donc il le voit quand il peut.

j'ai refait ma vie, et mon ami doit partir pour le travail sur le département des charentes, sachant que l'on vie en bretagne, et biensure je souhaite le suivre, mon ex mari je l'en aie informé et du coup il m'a dit qu'il allait faire la demande de garde complète de notre enfant, pour que je ne puisse plus voir mon fils, la question est : ais je droit de déménager et comment cela va se passer avec mon ex mari ? la loie peut elle m'enlever la garde légal de mon fils vu si je déménage ? merci de votre réponse,

Par **BBrecht37**, le 27/11/2014 à 15:48

Bonjour,

Avoir la garde de son enfant ne signifie pas être assigné à résidence.

Votre ex-mari est tout à fait en droit de demander la garde de votre enfant, pour le motif qu'il souhaite.

La décision appartient en revanche au Juge aux Affaires Familiales.

Considérant le motif de sa demande (votre déménagement, au demeurant justifié) et le fait qu'il vive en Slovaquie (la différence entre Charentes et Bretagne étant dès lors beaucoup moins importante que si lui même vivait en Charentes et que ce déménagement remettait en cause l'exercice régulier de son droit de visite), il y a fort peu de chances qu'il obtienne gain de cause sur ce seul motif.

Ne vous inquiétez pas, il s'agit sans doute des menaces d'un ex revancharde qui ne supporte pas que vous ayez refait votre vie.

Si toutefois il effectuait les démarches nécessaires auprès du juge, il serait toujours temps

pour vous à ce moment de consulter un avocat.

Cordialement,

Par **lamari**, le **17/12/2014** à **13:16**

Bjrs mme

je vous conseille de prendre un avocat , j'ai vecu la même situation et je me retrouve condamnée au TGI de Laon comme un vulgaire voleur de 2 mois de prison à mon age 48 ans( mon casier judiciaire était vierge !!!!) , alors soyez vigilante .

SVP soyez vigilante

bonne fete avec votre enfant

Par **Visiteur**, le **17/12/2014** à **15:43**

Bonjour,

" il m'a dit qu'il allait faire la demande de garde complète de notre enfant, pour que je ne puisse plus voir mon fils" si il présente ça ainsi au juge vous n'avez aucune inquiétude à avoir !! Si il met sa menace à execution Il vous faudra alors très certainement un avocet, mais jusque là ne faites rien ! Comme le dit Bbrecht37, vu de la Slovaquie, l'Ille et vilaine ou les Charentes...? Ca ne fait pas grande difference ! pas au point de changer le mode de garde !